

Questions au Feuilleton

Circonscriptions qui relèvent du bureau régional d'Ottawa

Circonscription électorale fédérale	Nom et adresse du point de contact
-------------------------------------	------------------------------------

16. Nipissing	M. Fernand Rémillard C.P. 70 Lavigne (Ontario)
17. Ottawa-Carleton	Tom Lamothe 2, rue Séguin Ottawa (Ontario) K1J 6P6
18. Ottawa-Centre	M. Louis Tarte 42, avenue Primrose Ottawa (Ontario)
19. Ottawa-Vanier	M ^{me} Earla Charlebois 196, rue Marlborough Ottawa (Ontario)
20. Ottawa-Ouest	M ^{me} Joyce Erskine 1230, rue Major Ottawa (Ontario) K2C 2S2
21. Renfrew-Nord- Nipissing-Est	M. Wilfred LeBarr 262, rue Catherine Pembroke (Ontario) K8A 1V7
22. Sault-Sainte-Marie	M ^{me} Cathy Gernon 152, rue Arden Sault-Ste-Marie (Ontario)
23. Stormont-Dundas	M. Ed Lumley (député) 302, rue Baldwin Cornwall (Ontario)
24. Sudbury	Sirio Bacciaglia 902, rue Charlotte Sudbury (Ontario) P3E 4C4
25. Timiskaming	M. Dan Kilbride 6, rue Wood Kirkland Lake (Ontario)
26. Timmins	Conrad Carrière 224, rue Spruce nord

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—M. VICTOR FISHER—MEXIQUE

Question n° 5373—M. Reynolds:

1. A quelle date le ministère des Affaires extérieures a-t-il été saisi pour la première fois du cas Victor Fisher?

2. A quel moment un membre de l'ambassade du Canada au Mexique s'est-il entretenu pour la première fois avec M. Fisher ou lui a-t-il rendu personnellement visite?

3. Quelles sont toutes les dates où un membre de l'ambassade du Canada au Mexique est entré directement en contact avec M. Fisher?

4. a) Quel membre de l'ambassade du Canada a autorisé les communications directes avec le juge instruisant cette affaire, b) à quelle date les agents de l'ambassade se sont-ils entretenus avec le juge?

[M. Roy (Laval).]

5. Le gouvernement canadien a-t-il eu des contacts avec des agents au niveau politique et, dans l'affirmative, quel était le nom du ou des fonctionnaires contactés?

6. Le gouvernement canadien a-t-il servi d'intermédiaire pour le versement de pots-de-vin à des fonctionnaires mexicains?

7. a) Combien de plaintes l'ambassade du Canada au Mexique a-t-elle reçues en 1974 et 1975, b) combien d'entre elles concernaient des prisonniers, (i) quel est leur nom (ii) depuis combien de temps sont-ils incarcérés?

8. Le gouvernement informe-t-il les Canadiens de ce qui peut les attendre au Mexique s'ils sont accusés d'avoir violé les lois du pays?

9. Des négociations sont-elles en cours avec le Mexique pour créer des tribunaux spéciaux à l'intention des touristes canadiens?

10. A l'heure actuelle, les gouvernements canadien et mexicain ont-ils engagé des négociations qui permettraient aux Canadiens arrêtés au Mexique d'être libérés sous cautionnement?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le 29 janvier 1976.

2. Le 16 février 1976.

3. Les dossiers indiquent que l'ambassade est directement entrée en contact avec M. Fisher les 16 février, 25 mars (deux fois), 9, 12, 21 et 22 avril. En outre, il y eut plusieurs échanges avec l'avocat et le cousin de M. Fisher.

4. a) Le chef de la section consulaire de l'ambassade. b) Le 26 février 1976.

5. Oui. Avec le gouverneur de Colima, le bureau du procureur général adjoint et avec S.E. l'ambassadeur du Mexique au Canada.

6. Non.

7. a) En supposant que le mot «plaintes» signifie demande d'aide ou de renseignements, l'ambassade en a reçu environ 200 à 300 par mois; b) 61; (i) Ce genre de renseignement est confidentiel et n'est divulgué qu'avec le consentement des personnes concernées. (ii) La durée de la détention varie selon la nature du chef d'accusation et, le cas échéant, selon la durée de la sentence, si la personne est trouvée coupable.

8. Non. Il n'existe pas d'avertissement spécifique concernant le Mexique. Toutefois, les brochures intitulées «Renseignements pour voyageurs canadiens à l'étranger» et «Bon voyage, mais...», distribuées avec tous les passeports, renferment des renseignements généraux touchant les lois et règlements locaux à l'étranger et le genre de problème que les Canadiens peuvent rencontrer.

9. Non.

10. Non.

LE TRAITEMENT ANNUEL DES FONCTIONNAIRES

Question n° 5497—M. Herbert:

Combien de fonctionnaires reçoivent actuellement un traitement annuel a) entre \$20,000 et \$30,000, b) supérieur à \$30,000?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Parmi les fonctionnaires pour qui le Conseil du Trésor est l'employeur, tels que déterminés à l'annexe 1, Partie 1 de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et la CRTFP: 18,918 reçoivent un salaire de \$20,000 à \$30,000 et 4,652 reçoivent un salaire de \$30,000 et plus.